



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE Parc Thermal – Aménagement de jeux – Sols souples - FROMENT

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition de FROMENT SAS, en date du 29/03/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'aménagement de sols souples pour les nouveaux jeux dans le Parc Thermal de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise FROMENT SAS sise 39 Bd de la Ganoue 19250 MEYMAC, est retenue pour l'aménagement de sols souples pour les nouveaux jeux dans le Parc Thermal de la Ville de Royat, pour un montant de 23 611.25 € HT soit **28 333.50 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise FROMENT SAS
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 24/05/2024

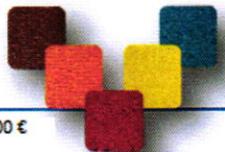
Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



D E V I S	MAIRIE DE ROYAT 46 boulevard Barrieu 63130 ROYAT
MEYMAC, le 29/03/24	
Référence : 18048	
Objet du devis	
AFF. IMPLANTATION PROLUDIC V3 - ADJ PARC TRINQUART - 63 ROYAT	
SOL AMORTISSANT	

Référence	Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant H.T.
1	<p>CHANTIER MIS EN OEUVRE PAR NOS SOINS EN 2009</p> <p>Offre selon plan implantation PROLUDIC du 29.03.24 Plan N° 2400651-2</p> <p>CHOIX STRCUTURES V3 SELON MEL PROLUDIC DU 29.03.24</p> <p><u>AIRE DE JEUX DES PETITS : INTEGRATION JEU PROLUDIC REF J5621+ RESSORT J864</u></p> <p>Après arrachage du sol existant et démontage des jeux : travaux réalisés en régie.</p> <p>Sur support grave naturel 0/31.5, réglé, compacté, à la côte - 004 du sol fini et ceinturé par une bordure posée à plat ou longrine béton pour assurer l'ancrage du revêtement en rives (détail joint en annexe): Travaux non pris en charge. Réalisés en régie</p> <p>NB : Bordures verticales conservées. Il sera recommandé de régler le support après arrachage du sol souple existant. Travaux non pris en charge. Réalisés en régie</p> <p>NB : Un drainage du support sera à prévoir afin de bien faciliter l'écoulement des EP au niveau du support</p> <p>NB : Agrandissement zone à prévoir : travaux non pris en charge</p> <p>Sol type ECOSOUPLE 40 mm TEST HIC= 1.30ML Sous couche amortissante noire coulée en place ep 30 mm et couche de finition EPDM Couleur ep 10 mm agglomérées par un liant PU sans solvant type S 133. Coloris : Rouge,vert foncé,beige ocre, Chocolat plus tous les chinés à partir de ces teintes.</p>	M2	89,50	56,50	5 056,75

Référence	Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant H.T.	
2	<p>Localisation : Zi HCL 0.60 ML + HCL 1.17 ML + 1.00 ML + Sol de confort</p> <p>Sol type ECOSOUPLE 50 mm TEST HIC=1.50ML Sous couche amortissante noire coulée en place ep 40 mm et couche de finition EPDM Couleur ep 10 mm agglomérées par un liant PU sans solvant type S 133. Coloris : Rouge,vert foncé, vert lluminant,jaune,beige ocre, Chocolat plus tous les chinés à partir de ces teintes.</p> <p>Localisation : Zi HCL 1.37 ML</p>	M2	99,00	20,50	2 029,50	
	TOTAL AIRE DE JEUX DES PETITS :					7 086,25
	<u>AIRE DE JEUX DES GRANDS : INTEGRATION</u>					
	<u>JEU PROLUDIC REF J5618 + J435</u>					
	<p>Après arrachage du sol existant et démontage des jeux : travaux réalisés en régie.</p> <p>Sur support grave naturel 0/31.5, réglé, compacté, à la côte - 004 du sol fini et ceinturé par une bordure posée à plat ou longrine béton pour assurer l'ancrage du revêtement en rives (détail joint en annexe): Travaux non pris en charge. réalisés en régie</p> <p>NB : Un agrandissement de la zone est à prévoir. Travaux non pris en charge.</p> <p>NB : Bordures verticales conservées ou renouvelées : non pris en charge. Il sera recommandé de régler le support après arrachage du sol souple existant. Travaux non pris en charge.</p> <p>NB : Un drainage du support sera à prévoir afin de bien faciliter l'écoulement des EP au niveau du support</p>					
	<p>Sol type ECOSOUPLE 40 mm TEST HIC= 1.30ML Sous couche amortissante noire coulée en place ep 30 mm et couche de finition EPDM Couleur ep 10 mm agglomérées par un liant PU sans solvant type S 133. Coloris : Rouge,vert foncé, beige ocre, Chocolat plus tous les chinés à partir de ces teintes.</p> <p>Localisation : HCL 0.6 ML + 0.65 ML + 0.9 ML + 1.00 ML + 1.20 ML + Sol de confort sur GNT</p>	M2	89,50	80,80	7 231,60	
	<p>Sol type ECOSOUPLE 50 mm TEST HIC=1.50ML Sous couche amortissante noire coulée en place ep 40 mm et couche de finition EPDM Couleur ep 10 mm agglomérées par un liant PU sans solvant type S 133. Coloris : Rouge,vert foncé, vert lluminant,jaune,beige ocre, Chocolat plus tous les chinés à partir de ces teintes.</p> <p>Localisation : HCL 1.37 ML, HCL 1.46 ML</p>	M2	99,00	28,20	2 791,80	
	<p>Sol type ECOSOUPLE 70 mm TEST HIC= 2.20 ML Sous couche amortissante noire coulée en place ep 60 mm et couche de finition EPDM Couleur ep 10 mm agglomérées par un liant PU sans solvant type s 133.</p>	M2	112,00	16,00	1 792,00	

Référence	Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant H.T.
	Coloris : Rouge,vert foncé, vert lluminant,jaune,beige ocre, Chocolat plus tous les chinés à partir de ces teintes. Localisation : HCL 2.00 ML				
	Sol type ECOSOUPLE 120mm TEST HIC=3.00m Sous couche amortissante noire coulée en place ep 110 mm et couche de finition EPDM couleur ep 10 mm agglomérées par un liant PU sans solvant type s133 Coloris : rouge, vert foncé,vert illuminant,jaune,beige, ocre, chocolat plus tous les chinés à partir de ces teintes. Localisation : HCL 2.9 ML	M2	188,00	19,00	3 572,00
	TOTAL AIRE DE JEUX DES GRANDS :				15 387,40
3	<u>DIVERS</u>				
	Forfait installation de chantier et gestion des déchets.	U	590,00	1,00	590,00
	Forfait pour réalisation décoration (motif feuilles selon plan dim 1.00 ml : 6 unités et dim 2.00 ml : 3 unités) : 9 unités	U	490,00	1,00	490,00
	NOTA IMPORTANT : Nous attirons votre attention sur le fait que la mise en oeuvre de décorations peut impliquer des problématiques de laisons entre les jointures et fragiliser la couche de finition. Cet effet est d'autant plus marqué lorsque la mise en oeuvre du sol amortissant est réalisée sur un support en GNT et sur un site connaissant des évolutions de température et des taux d'humidité importants.				
3.2	Gardiennage durant le séchage du sol synthétique. Test HIC Non pris en charge Barrières Héras non comprises - Mises à dispo par la ville ou poseur jeux	H	30,00	16,00	480,00
	TOTAL DIVERS				1 560,00

V. Safran

Escompte de 0% pour paiement anticipé
Taux de pénalité de retard : 0%

Mode de Règlement: MANDAT ADMINISTRATIF

Signature Entreprise


 Froment SAS
 SAS au capital de 125 000 €
 de la Ganoue - 19250 MEYMAC
 Tél. : 05 55 55 60 22
 Siret : 797 569 720 RM 19
 Web : www.froment.com
 Email : direction@froment.com
Thomas PAILLERE
 Rep. d'exploitation

Total H.T.		24 033,65
VARIATION DE PRIX	-1,76 %	-422,40
Total Net		23 611,25
T.V.A.	%	
T.V.A.	20,00 %	4 722,25
T.V.A.	10,00 %	
Net à payer (Euros)		28 333,50

Devis N° 18048

Signature Client



BON POUR ACCORD

Bon pour accord

22 MAI 2024

*Maël ALLOP,
Maie*

• CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Art1 – Champ d'application :

Conformément à l'article L-441 du code du Commerce les présentes conditions générales constituent le socle de toutes négociations commerciales. Elles s'appliquent à toutes les ventes et prestations réalisées en France ou à l'Étranger.

Art 2- Offre de prix et devis :

Nos devis sont valables 6 mois à compter du jour de leur date d'émission. Au-delà nos devis feront l'objet d'une actualisation suivant les nouvelles conditions économiques du moment.

Art 3- Délai :

Lors de l'établissement du devis le délai d'exécution n'est généralement pas connu. Si un délai est annoté dans l'offre il sera sous réserves de conditions météo et d'avancement du chantier favorables. Pour rappel nos sols ne peuvent être mis en œuvre sous la pluie.

Art 4- Assurances :

Notre société a contracté une assurance responsabilité civile et décennale auprès de la compagnie GROUPAMA

Art 5- Conditions de paiement :

Nos prix s'entendent hors frais, hors pilotage, hors retenue de garantie, hors compte Prorata de quelque matière qui soit.

Pour les collectivités nous appliquons le délai légal à savoir 30 jours

Pour les particuliers et société : un acompte de 30% à la commande le solde à réception de facture.

Pour les marchés confiés en sous traitance : 30 jours paiement direct par le Maître d'ouvrage avec acceptation préalable de ce dernier.

Art 6 – Contestations :

En cas de litige seul le tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE est compétent. Toute réclamation sur les éléments d'exécution de la facture devra nous parvenir par écrit dans un délai maximum de 10 jours après réception, passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise. Il appartient à notre client de vérifier la conformité et la bonne exécution des travaux durant la réalisation, de ces derniers et au terme de la commande

Art 7- Garantie :

Le délai de garantie court après réception du chantier, un PV est établi et joint à la facture.

Art 8- : Prérequis à la charge du client :

Notre zone de travail sera dégagée de tout encombrant et libre d'accès de manière permanente afin que nos techniciens puissent intervenir de manière aisée et en sécurité.

Les branchements en eau, électricité seront à disposition et conformes aux règles de sécurité en vigueur au moment de l'exécution.